



GRUPEMENT TRANSPORT
LUXEMBOURG

Communiqué de presse

LE GROUPEMENT TRANSPORT (GT) PREND POSITION SUITE À UNE RÉCENTE PERQUISITION AU SEIN D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT AYANT SON SIÈGE SOCIAL AU LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 mai 2017 - Le Groupement Transport (GT) prend position par rapport à la récente perquisition effectuée le 8 mai 2017 sur ordre du Parquet de Diekirch auprès du site luxembourgeois d'une société de transport et de logistique. Cette société est active à l'échelon international et dispose de diverses succursales en Europe, notamment en Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Italie, Pologne, Roumanie, Slovaquie ainsi qu'en Tunisie.

La société perquisitionnée est membre du GT depuis plusieurs années avec un effectif signalé de 137 personnes en 2016. En tant que membre affilié du GT, la société en question a régulièrement reçu les informations nécessaires à respecter concernant la législation règlementant le domaine des transports.

Suivant les informations diffusées par le Parquet de Diekirch, trois personnes ont été placées sous mandat d'arrêt en Belgique dans le cadre de perquisitions menées dans plusieurs pays. Conformément à une plainte déposée dès l'année dernière par l'ITM auprès du Parquet de Diekirch, la société est présumée avoir établi de faux décomptes de salaires.

Le GT se distancie et dénonce toute forme de non-respect des règlements et lois en vigueur au Luxembourg et dans les pays voisins. Le GT signale que le secteur du transport, qui présente un effectif total d'environ 7.000 salariés, est un élément-clé de notre économie nationale et tient à ce que ses membres exécutent leur métier de manière professionnelle. Aucune société en règle ne craint des contrôles effectués par les autorités sur route ou en entreprise ceux-ci servant à assurer la sécurité routière et à préserver la concurrence loyale entre acteurs.

A PROPOS DU GROUPEMENT TRANSPORT LUXEMBOURG

Le Groupement des Entrepreneurs de Transports (GT), association professionnelle représentant 214 membres affiliés, a comme mandat de défendre les intérêts de ses membres tant sur le plan national que sur le plan international.

Les activités principales de l'association comprennent entre autres l'information et le conseil de ses membres en matière d'affiliation de salariés résidents ou non-résidents qui exercent leur activité professionnelle autant au Luxembourg qu'aux pays voisins, la fiscalité, les réglementations sociales européennes et nationales et toute réglementation concernant les transports routiers à l'échelon international, notamment celle du cabotage.